

Eléments à fournir pour l'établissement d'un CECB

- + Année de construction du bâtiment
- + Nom du bâtiment
- + Nom, adresse et coordonnées du mandant
- + Dénomination du bâtiment et adresse
- + Coordonnées de la personne de contact
- + Nombre d'habitants
- + Nombre d'appartements (préciser le nombre de pièces)
- + Plans du bâtiment à l'échelle (façade, coupe, étages, détails de construction)
- + Système de chauffage existant et son ancienneté
- + Système de production de l'ECS et son ancienneté
- + Consommation d'énergie des trois dernières années. (Électricité, mazout, gaz, bois)
- + Facture d'énergie des trois dernières années. (Électricité, mazout, gaz, bois)
- + Années des travaux de rénovation et genre de travaux entrepris

Un CECB pourra être établi après une visite du bâtiment



CERTIFICAT ÉNERGÉTIQUE CANTONAL DES BÂTIMENTS